

COMPTE RENDU de la REUNION du 16 mars 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Geneviève MOULINIER
Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Dominique SAINT AVIT,
Nicolas MONNEREAU.

Excusés : Mmes Danielle BRUVRY, Christine LEGUET.

Pouvoirs : Mr JL LAMOUREUX par Mme Colette STELLJES.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève MOULINIER.

La séance débute à 20 h 46.

Mme le Maire invite la représentante de la Poste Mme Amélie HOEL à présenter la procédure d'adressage de la Commune. Après avoir détaillé les prestations de la Poste, la Commune devra fournir des certificats d'adressage, et assurer l'achat des panneaux, numéros et plaques des rues.

Le coût de la prestation de la Poste est de 2 100 € pour Audit et Conseil, 300 € pour saisie dans le guichet d'adresses.

Mme le Maire indique que des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du FDAEC et de la DETR.

Après avoir remercié Mme HOEL, Mme le Maire demande au Conseil d'approuver les précédents comptes rendus et de les signer. Ils sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Délibération sur la suppression de postes pour le tableau des effectifs :**

Mme le Maire indique que pour une meilleure lisibilité de notre tableau des effectifs, afin de ne pas budgétiser des postes inoccupés, nous avons à procéder à la suppression de 3 postes :

- Concernant le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, l'assemblée vote pour son maintien par 9 voix POUR et 2 abstentions.
- En ce qui concerne le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, chargé de l'entretien des bâtiments, les élus votent pour sa suppression à l'unanimité.

➤ **Délibération pour la commission de contrôle afin de remplacer Mr RAMOND :**

Mme le Maire rappelle le rôle de la Commission de contrôle, elle est composée de 3 membres désignés :

- un membre du Conseil Municipal (à l'exclusion du Maire et des Adjointes)
- un représentant du TGI (Tribunal)
- un représentant du Préfet.

Elle est chargée d'examiner les recours administratifs préalables contre les décisions de refus d'inscriptions ou de radiations, effectués par le Maire, et s'assurer de la régularité des listes électorales.

Elle se réunit avec le quorum complet de ses 3 représentants, au moins 1 fois par an, dans les années sans scrutin, et entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin.

Suite à la démission de Mr RAMOND, membre du Conseil Municipal, un nouveau membre doit être désigné.

Vu la candidature de Mme BRUVRY, qui a donné son accord, l'assemblée après délibération, se prononce pour sa désignation comme membre du Conseil Municipal par 10 voix POUR, 1 abstention.

➤ **Délibération pour remplacer Mr RAMOND au SIVU chenil du Libournais :**

Mme le Maire indique qu'un nouveau titulaire représentant la commune doit être désigné. Suite aux candidatures de Mr EYMERI Roger, jusqu'à présent suppléant, au poste de titulaire et de Mr SAINT AVIT, comme suppléant, l'assemblée les nomme à l'unanimité.

➤ **Délibération de nomination d'un remplaçant comme suppléant su Syndicat des Eaux et Assainissement Gensac / Pessac :**

Mme le Maire rappelle le nom des membres siégeant dans ce syndicat, Mr RAMOND suppléant, doit être remplacé. Mr SAINT AVIT Dominique ayant présenté sa candidature est désigné à l'unanimité par les élus.

➤ **Délibération d'adhésion au SDEEG-DECI (service extérieur contre l'incendie) :**

Mme le Maire détaille au Conseil les missions du SDEEG (défense incendie). Le syndicat s'occupe des relations avec le SDIS, applique des prix attractifs sur les bornes incendie, gère les travaux, passe les marchés groupés.

Le devis estimatif s'élève à 372 €, la gratuité s'appliquera par la suite.

L'assemblée vote POUR à l'unanimité.

➤ **Délibération pour l'achat d'un tracteur :**

Mme le Maire invite le Conseil à consulter le tableau FDAEC qui lui a été distribué, avec plusieurs devis, ainsi qu'une proposition commerciale des Ets CHAMBON pour un tracteur d'occasion avec un chargeur, pour un montant de 17 500 €. La revente de l'ancien tracteur sera effectuée après une sortie d'inventaire.

Mme POIVERT insistera sur la prise en charge de cette dépense au FDAEC.

Après délibération, le conseil se prononce POUR la proposition des Ets CHAMBON à l'unanimité.

➤ **Délibération pour l'achat d'un lave -aisselle et d'un congélateur pour l'école :**

Mme Nelly BENEDICK présente des devis :
Pour le lave-vaisselle :

Ets Colombié pour 2 400 € HT soit 2 886 € sans adoucisseur,
Les élus votent CONTRE à l'unanimité.

Ets Métro pour 2 364 € soit 2 836,80 € TTC avec une garantie de 3 ans à 199 €.
L'assemblée retient ce devis par 10 voix POUR et 1 CONTRE

Pour le congélateur :

- devis de Métro pour un congélateur de 600 L à 1 425 € promotionné à 1 059 €, soit 1 270,80 € TTC.
- devis de Restock pour 1 300 € HT soit 1 560 € TTC permettraient le remplacement du matériel défectueux. Ets Métro est sélectionné par 10 voix POUR et 1 CONTRE

➤ **Délibération sur la réfection du mur séparatif de la cour de l'école :**

Devant la nécessité de rénover le mur séparatif de la cour, des devis ont été demandés :

- LM maçonnerie pour 1 483 € HT
- Maçonnerie Générale 1 636 € HT soit 1 800,69 € TTC

Le devis de Maçonnerie Générale remporte les votes POUR à l'unanimité.

Mr FROUIN a mis aux normes les 6 portes de la cantine, par la pose de 6 plaques pour 758 €

La séance est levée à 22 h 34.